

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2025-2026

24 JUIN 2026

PROJET DE DÉCRET ¹

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

¹ Voir doc. 289 (2025-2026) n°1.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Titre I - Recettes courantes

Subdivision I - Subdivisions générales

- ART 46.01.00 Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques
Crédit supplémentaire 22.594 milliers d'euros
Actualisation sur base des paramètres publiés par le BFP en février 2026
- ART 46.02.00 Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée
Crédit supplémentaire 25.957 milliers d'euros
Actualisation sur base des paramètres publiés par le BFP en février 2026
- ART 46.05.00 Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers
Crédit supplémentaire 641 milliers d'euros
Actualisation sur base des paramètres publiés par le BFP en février 2026
- ART 46.06.00 Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)
Réduction : 702 milliers d'euros
La recette a été actualisée sur base des paramètres de prix publiés par le Bureau Fédéral du Plan en février 226 et qui fixent la correction définitive 2025, soit un remboursement en faveur de la FWB, que doivent effectuer la RW et la Cocof, respectivement à hauteur de 698k€ et 2.456k€.
- ART 46.10.00 Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989
Crédit supplémentaire 123 milliers d'euros
Actualisation sur base des paramètres publiés par le BFP en février 2026
- ART 46.11.00 Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989
Crédit supplémentaire 133 milliers d'euros
Actualisation sur base des paramètres publiés par le BFP en février 2026
- ART 46.12.00 Dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989
Crédit supplémentaire 190 milliers d'euros
Actualisation sur base des paramètres publiés par le BFP en février 2026
- ART 46.13.00 Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989

Crédit supplémentaire 46 milliers d'euros
Actualisation sur base des paramètres publiés par le BFP en février 2026

ART 49.33.00 Jardin botanique de MEISE

Crédit supplémentaire 6 milliers d'euros
Actualisation sur base des paramètres publiés par le BFP en février 2026

ART 49.59.00 Financement du Fédéral pour les mesures d'urgence destinées à faire face à la surpopulation carcérale

Crédit supplémentaire 7.375 milliers d'euros
La recette est inscrite suivant les modalités de préfinancement du protocole d'accord du 18/7/2025.

ART 49.40.00 Intervention de l'Etat fédéral dans les rémunérations

Crédit supplémentaire 201 milliers d'euros
Réactualisation sur base des paiements des trimestres précédents de l'année N-1.

ART 49.50.00 Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne dans le secteur de l'enseignement

Crédit supplémentaire 451 milliers d'euros
Actualisation de la recette sur base de la projection du montant perçu pour le 1er trimestre 2026

ART 49.51.00 Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne pour le personnel administratif

Réduction : 643 milliers d'euros
Recettes actualisées sur base des conventions APE

ART 49.52.00 Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur de l'enseignement

Réduction : 1.350 milliers d'euros
Actualisation basée sur les réalisations antérieures, le nombre de postes en occupation et les prévisions d'indexation des salaires.

ART 49.53.00 Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel administratif

Réduction : 26 milliers d'euros
Actualisation par le service des subsides des différentes conventions avec Actiris

ART 49.55.00	Remboursements par les PO de leur quote-part dans le financement des aides à l'emploi Crédit supplémentaire 226 milliers d'euros Actualisation de la prévision des recettes sur base des montants prélevés en quote part PO les exercices précédents.
ART 49.57.00	Financement du Fédéral pour la mise en œuvre du plan MENA Crédit supplémentaire 148 milliers d'euros La recette a été actualisée sur base du montant journalier 2026 communiqué par Fedasil.
ART 49.58.00	Financement du Fédéral pour les services d'actions restauratrices et éducatives Crédit supplémentaire 12 milliers d'euros La recette a été actualisée sur base de l'indice santé de décembre 2025 réel.
ART 46.15.00	Remboursements en provenance d'OIP Crédit supplémentaire 50 milliers d'euros La recette a été actualisée afin de tenir compte d'un remboursement du SACA Sport à hauteur de 5k€
ART 39.16.00	Financement RRF versé par l'Union européenne Crédit supplémentaire 1.575 milliers d'euros Actualisation de la recette sur base des demandes de paiement des tranches 4, 5 et 6 introduites auprès de la Commission européenne dans le cadre du Plan de relance
ART 39.19.00	Recettes versées par l'UE pour le projet Eurydice Réduction : 165 milliers d'euros Actualisation de la recette, aucune perception en 2026 pour le projet Eurydice. Mise à zéro des crédits
ART 11.03.00	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL Crédit supplémentaire 4.232 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations 2025 indexées
ART 11.04.00	Déduction du précompte professionnel relatif aux bascules négatives de l'enseignement Réduction : 178 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées

ART 11.10.00	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement Crédit supplémentaire 305 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées
ART 16.03.00	Droit d'inscription à l'enseignement à distance Crédit supplémentaire 1 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées
ART 16.04.00	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française Réduction : 647 milliers d'euros Nouvelle prévision basée sur les dernières inscriptions et sur le montant du droit d'inscription.
ART 16.05.00	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale Réduction : 8 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées
ART 16.11.00	Récupération des subventions non utilisées de l'enseignement Réduction : 422 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées
ART 16.12.00	Minerval versé pour les étudiants étrangers non européens Réduction : 6 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures non indexées
ART 16.15.00	Autres recettes diverses (inscription à un jury, jury divers, duplicata diplômes, ...) Crédit supplémentaire 32 milliers d'euros Cet article reprend les autres recettes perçues dans le secteur de l'enseignement. L'estimation se base sur les réalisations des années antérieures, soit 65 kEUR pour l'enseignement supérieur, et 273 kEUR pour l'enseignement obligatoire.
ART 16.21.00	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger

Crédit supplémentaire 110 milliers d'euros

La recette a été actualisée sur base des informations transmises par les services

ART 16.22.00 Droits d'homologation des certificats et diplômes

Réduction : 2 milliers d'euros

La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées

ART 49.32.00 Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale

Réduction : 594 milliers d'euros

La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées

ART 06.04.00 Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires

Réduction : 15 milliers d'euros

La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées

ART 11.11.00 Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel des services de la Communauté, hors enseignement, ou de l'Etat

Crédit supplémentaire 117 milliers d'euros

Actualisation de la recette suite au recalcul des remboursements liés aux détachements d'agent du MFWB vers d'autres organisme.

ART 11.41.00 Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas

Réduction : 2 milliers d'euros

Actualisation par le service du montant des quote-part personnelles liées aux titres-repas des agents du Ministère.

ART 16.10.00 Recouvrement auprès de tiers responsables dans le cadre d'un accident de travail survenu à un membre du personnel

Crédit supplémentaire 293 milliers d'euros

La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations 225 indexées

ART 16.14.00 Récupération des traitements versés aux membres du personnel victime d'un accident hors service avec tiers responsable et ayant subrogé la FWB dans leurs droits et actions contre le tiers responsable de l'accident, durant les périodes d'incapacité liées à cet accident

Réduction : 19 milliers d'euros

La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées

- ART 16.17.00 Remboursements par les opérateurs culturels de montants de subventions non entièrement justifiées
Réduction : 165 milliers d'euros
La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées
- ART 16.18.00 Recettes diverses en Aide à la jeunesse (subsides indus, subventions facultatives, remboursement mutuelle, repas du personnel, ...)
Réduction : 61 milliers d'euros
La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures
- ART 16.19.00 Remboursement de dépenses et indemnités de procédures judiciaires
Réduction : 4 milliers d'euros
La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées
- ART 16.20.00 Recettes exceptionnelles versées sur le compte du Trésorier centralisateur
Réduction : 3.977 milliers d'euros
La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées et en tenant compte de la création d'AB spécifique notamment pour le financement du Fédéral pour les mesures d'urgence destinées à faire face à la surpopulation carcérale
- ART 16.24.00 Récupérations de subventions non entièrement justifiées concernant les maisons de justice
Crédit supplémentaire 104 milliers d'euros
Recettes consécutives à des contrôles d'utilisation de subventions pour lesquelles une estimation n'était pas possible pour le BI 2026
- ART 16.25.00 Récupérations de subventions non entièrement justifiées par les services du Secrétariat général
Réduction : 512 milliers d'euros
a
- ART 16.26.00 Récupérations de subventions non entièrement justifiées dans le domaine sportif
Réduction : 12 milliers d'euros
La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures

ART 16.27.00	Recettes de ventes de véhicules Crédit supplémentaire 17 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée sur base des réalisations des années antérieures indexées
ART 26.01.00	Recettes liées aux amortissements des primes d'émissions positives d'emprunts Crédit supplémentaire 1.500 milliers d'euros La variation est liée aux recettes supplémentaires engendrées par le financement de l'année
ART 29.01.00	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette Crédit supplémentaire 1.742 milliers d'euros La prévision de recettes a été actualisée en tenant compte du remboursement de l'AFSE à hauteur de 1.742k€ de charges financières
ART 34.01.00	Remboursement d'indus suite à l'octroi d'allocations d'études Crédit supplémentaire 10 milliers d'euros La variation s'explique par une réestimation des recettes par la DGBF sur base des réalisations 2025.
ART 86.03.00	Produits d'intérêt liés aux jambes receveuses du portefeuille de swaps Crédit supplémentaire 6.500 milliers d'euros Les charges d'intérêts et recettes ont été calculées sur base des hypothèses suivantes : - EURIBOR receveur : 1,5% - EURIBOR payeur : 2,5% La variation des crédits est due à l'évolution des taux, et au financement 2025 : la réalisation en 2025 de 3 swaps supplémentaires (après l'élaboration du budget initial) impacte directement les dépenses et recettes swaps en 2026.
ART 96.01.00	Produits des nouveaux emprunts Crédit supplémentaire 110.931 milliers d'euros La recette correspond au besoin de financement estimé dans le cadre de l'ajustement du budget 2026

Subdivision II - Subdivisions particulières

ART 39.07.40	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (DO 40 PA 80 AB 30.01) Crédit supplémentaire 2.351 milliers d'euros Actualisation des recettes 2026 sur base des montants que l'Agence FSE doit verser à la FWB
--------------	---

- ART 16.11.25 Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) (DO 25 PA 34 AB 31.01)
Crédit supplémentaire 166 milliers d'euros
Mise à jour de l'estimation des contributions de la RTBF et des radios en réseau au Fonds d'aide à la création radiophonique au regard des contributions réellement versées antérieurement.
- ART 30.02.17 Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (DO 17 PA 14 AB 33.04)
Crédit supplémentaire 252 milliers d'euros
Actualisation des recettes sur base de la réalisation 2025.
- ART 38.01.15 Correction des avances aux organismes assureurs (DO 15 PA 12 AB 01.06)
Crédit supplémentaire 808 milliers d'euros
Actualisation du montant que les organismes assureurs doivent rembourser pour les Centres de Réadaptation Ambulatoire et le Prix d'hébergement sur les avances qu'ils ont reçues.
Une régularisation sur base des prestations réellement exécutées ayant lieu au terme de deux années.
- ART 38.50.17 Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (DO 17 PA 13 AB 01.01)
Réduction : 12 milliers d'euros
Actualisation des recettes à hauteur des dépenses prévues par la programmation du fonds budgétaire
- ART 49.36.52 Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance (DO 52 PA 94 AB 01.0 6)
Crédit supplémentaire 405 milliers d'euros
Actualisation des recettes sur base de la programmation du fonds budgétaire proposée par le service

Titre II - Recettes en capital

Subdivision I - Subdivisions générales

- ART 76.01.00 Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles
Crédit supplémentaire 2.700 milliers d'euros
La recette a été adaptée afin de tenir compte du produit de la vente du Centre Sportif les Arcs